



Condamnation en cours d appel

Par **Sow**, le **12/03/2018** à **08:47**

Bonjour,

J ai été condamné en cours d appel suite à une agression sur une personne à 6 mois ferme en première instance et 8 en seconde malgré les éléments qui prouvent mon innocence. Actuellement je suis à l étranger, j ai reçu un courrier chez ma sœur de la juge d application des peines sans prononciation du jugement qui me demande de me rendre dans leurs locaux ce 22 mars 2018 afin de faire l état de ma situation personnel.

Que dois je faire?

Être condamné injustement est très difficile à vivre, de plus je n est pas de situation actuellement en France vu que je suis à l étranger depuis plus de 5 mois?

Est t il possible d avoir un recours après l appel?

(cassation, remise de peines...)

Merci bien

Par **Visiteur**, le **12/03/2018** à **18:29**

Bsr,

Pour moi c'est simple, il faut régler ce contentieux et ce n'est pas en restant à l'étranger que vous arrangerez votre affaire, car elle restera un boulet qu vous empêchera de (re)construire votre avenir.